

# ASEPIB

ASSOCIATION SUISSE D'ESTHETICIENNES PROPRIETAIRES  
D'INSTITUTS DE BEAUTE ET DE RELAXATION

---

# SVSK

SCHWEIZERISCHER VERBAND SELBSTAENDIGER  
KOSMETIKERINNEN UND KOSMETIKER

---

Adresse: Platanes 47-53  
1752 Villars-sur-Glâne  
site internet : [www.asepib.ch](http://www.asepib.ch)

Tél. 026 322 02 64  
E-mail : [asepib@asepib.ch](mailto:asepib@asepib.ch)

Présidente: 078 878 38 63

## Formations complémentaires en esthétique Conditions de participation

### Inscriptions

Votre inscription est définitive dès réception du formulaire d'inscription.

### Paielement

Le paiement de la formation se fait avant le début du cours. Une facture vous parvient avec la confirmation de participation.

### Annulation de la participante

Toute annulation de cours doit être faite par écrit dans le délai de 10 jours maximum avant le début du cours.

En cas de non respect du délai d'annulation, la totalité du cours vous sera facturé. Le matériel inclus dans le tarif de cours reste propriété de l'ASEPIB tant que le paiement complet du cours n'a pas été effectué.

### Report de formation par l'organisateur

Un cours débute dès que la participation minimale est confirmée (en général 3). En cas de participation insuffisante à un cours, celui-ci est reporté dans un délai respectable et la nouvelle date est communiquée aux participants par écrit.

### Nombre de participantes par cours

Nous n'acceptons que 8 participantes maximum par classe, ceci afin de garantir un suivi optimal personnalisé.

### Certifications des modules

Le certificat ASEPIB spécifique est octroyé à toute participante ayant atteint le niveau de compétence demandé en fin de formation.

### Certification qualité

Notre institution est certifiée EDUQUA. Ce label vous garantit la transparence de nos offres de formation et la qualité des contenus durant votre formation.

Nous vous renseignons volontiers sur la certification EDUQUA en tout temps.

### Commission de formation et suivi qualité / Droit de recours

La commission de spécialisation ASEPIB contrôle et régleme les formations spécialisées proposées par l'association. Tout problème qui surviendrait dans les formations doit être annoncé à la responsable pédagogique par écrit qui en informera la commission.

Notre association met tout en œuvre pour résoudre tout problème qui surviendrait durant la formation.

## **Règlement de formation**

Le règlement de formation ASEPIB est en vigueur pour toutes les formations de l'association. Il est à la disposition des apprenantes en tout temps sur simple demande à la formatrice ou à la direction. Le règlement d'examens fait partie intégrante du règlement de formation.